

YR/28/02/77.DP

DU 23 JUIN 1978

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 78/462 /MF.DI.SAG.DP. du.....

MINISTRE DES FINANCES

portant promotion de Monsieur BASOUMBA Jean-Thomas, Inspecteur de 6è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Impôts) au titre de l'année 1977.-

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

DIVISION DU PERSONNEL

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

DIRECTION DES IMPOTS

V I S A S :

- Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
- Vu la Loi I5/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- Vu l'arrêté n° 2.087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- Vu le décret 62/I30/MF du 5 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- Vu le décret 62/I97/FP.PC du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi I5/62 du 3 février 1962 ;
- Vu le décret 62/I98/FP.PC du 5 juillet 1962 ;
- Vu le décret 62/426/FP.PC du 29 décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;
- Vu le décret 65/I70/FP.BE du 25 juin 1965 règlementant l'avancement des Fonctionnaires ;
- Vu le décret 71/247 du 26 juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique de la catégorie A des services administratifs et financiers en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16 et 22 du décret 62/426/FP.PC du 29 décembre 1962 ;
- Vu le décret 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/I96 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- Vu l'Acte n° 001 du 3 avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
- Vu le décret n° 77/I65 du 5 avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- Vu l'Ordonnance n° 35/77 du 28 juillet 1977 ;
- Vu le décret n° 78/462 /MF.DI.SAG.DP. du 23/6/1978..... portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1977 de Monsieur BASSOUMBA Jean-Thomas, Inspecteur des Impôts de 6è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des SAF (Impôts)

D.F.P.

D.B. :

D.C.F. :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur BASSOUMBA Jean-Thomas, Inspecteur des Impôts de 6è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des SAF (Impôts) en service à la Direction des Impôts à Brazzaville est promu au 1er échelon du grade d'Inspecteur Principal au titre de l'année 1977 - ACC Néant.-

.../...

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1. 10. 1977, du point de vue de la solde et de l'ancienneté sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 23 JUIN 1978

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S

Colonel Louis-SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

A. MOUSSOU-POUATI

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGCM/BC 2
- SGFPT 2
- D.B..... 1
- D.C.F..... 1
- M.F..... 1
- DI..... 1
- Chef Sce E.D.T..... 1
- Recette E.D.T. B/ville .. 1
- Intéressé 2
- Dossier 2